CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_15D-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

№ 000153

Séance du 21 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature d'une convention de subvention de fonctionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Paris suite à l'appel à projets « Enfance – Jeunesse » du Fonds « Publics et Territoires »

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants, L312-1 et suivants, L313-1 et suivants,

Vu la convention de la CAF attribuant une subvention de fonctionnement pour l'appel à projet « Enfance – Jeunesse » du Fonds « Publics et Territoires »,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature d'une convention de subvention de fonctionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Paris suite à l'appel à projets « Enfance – Jeunesse » du Fonds « Publics et Territoires »,

Délibère

Article 1er :

La Directrice Générale est autorisée à signer la convention passée avec la Caisse d'Allocation Familiale de Paris suite à l'appel à projets « Enfance – Jeunesse » du Fonds « Publics et Territoires ».

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 748 88 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE